



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 19 mai 2015
(OR. en)**

9000/15

FIN 366

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour le Secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, Directeur
Date de réception:	13 mai 2015
Destinataire:	Monsieur Uwe CORSEPIUS, Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2015) 241 final
Objet:	Projet de budget rectificatif n° 5 au budget général 2015 - Faire face aux pressions migratoires

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2015) 241 final.

p.j.: COM(2015) 241 final



Bruxelles, le 13.5.2015
COM(2015) 241 final

**PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF N° 5
AU BUDGET GÉNÉRAL 2015**

FAIRE FACE AUX PRESSIONS MIGRATOIRES

**PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF N° 5
AU BUDGET GÉNÉRAL 2015**

FAIRE FACE AUX PRESSIONS MIGRATOIRES

Vu:

- le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 314, lu en combinaison avec le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,
- le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union¹, et notamment son article 41,
- le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2015, adopté le 17 décembre 2014²,
- le budget rectificatif n° 1/2015³, adopté le 28 avril 2015,
- le projet de budget rectificatif n° 1/2015⁴, adopté le 13 janvier 2015,
- le projet de budget rectificatif n° 3/2015⁵, adopté le 15 avril 2015,
- le projet de budget rectificatif n° 4/2015⁶, adopté le 15 avril 2015,

la Commission européenne présente ci-après au Parlement européen et au Conseil le projet de budget rectificatif n° 5 au budget 2015.

MODIFICATIONS À L'ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR SECTION

Les modifications apportées à l'état des recettes et des dépenses par section sont disponibles sur EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu/budget/www/index-fr.htm>). Une version en anglais de ces modifications est jointe à titre indicatif en annexe budgétaire.

¹ JO L 298 du 26.10.2012, p. 1.

² JO L 69 du 13.3.2015, p. 1.

³ JO L XX du XX.XX.2015.

⁴ COM(2015) 11 final du 13.1.2015.

⁵ COM(2015) 160 final du 15.4.2015.

⁶ COM(2015) 161 final du 15.4.2015.

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	3
2.	FAIRE FACE AUX PRESSIONS MIGRATOIRES	3
2.1	INTENSIFICATION NECESSAIRE DES EFFORTS AU NIVEAU DE L'UE	3
2.2	MESURES PROPOSEES POUR UN RENFORCEMENT EN 2015	4
2.3	FINANCEMENT PROPOSE POUR LES MESURES EN MATIERE DE MIGRATION.....	5
2.4	REDEPLOIEMENT DE CREDITS DE PAIEMENT ISSUS DE GALILEO	6
3.	TABLEAU RECAPITULATIF PAR RUBRIQUE DU CFP	7

1. INTRODUCTION

Le projet de budget rectificatif (PBR) n° 5 pour l'exercice 2015 porte sur un renforcement des ressources de l'Union en faveur de la gestion des flux migratoires et des flux de réfugiés, à la suite des récents événements survenus dans le sud de la Méditerranée, en particulier via l'affectation de crédits supplémentaires à l'agence Frontex, au Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF) et au Fonds pour la sécurité intérieure (FSI).

Compte tenu des possibilités de redéploiement, notamment à partir du programme Galileo en ce qui concerne les paiements, l'augmentation nette totale des crédits demandés à cet effet s'élève à 75,8 millions d'EUR en crédits d'engagement et à 0 EUR en crédits de paiement.

2. FAIRE FACE AUX PRESSIONS MIGRATOIRES

2.1 Intensification nécessaire des efforts au niveau de l'UE

À la suite des événements tragiques survenus récemment en Méditerranée, dont on estime qu'ils ont coûté la vie à 700 personnes, le Conseil comme le Parlement ont convenu que l'Union européenne devait prendre des mesures.

Dans la déclaration diffusée à l'issue de sa réunion extraordinaire du 23 avril 2015⁷, le Conseil européen a préconisé plusieurs mesures, à savoir:

- le renforcement des opérations conjointes Triton et Poséidon menées respectivement par l'Italie et la Grèce, auxquelles participent d'autres États membres qui fournissent matériel et ressources, et qui sont coordonnées et cofinancées par l'intermédiaire de l'agence Frontex dans le cadre du budget de l'UE;
- l'augmentation de l'aide d'urgence destinée aux États membres qui se trouvent en première ligne;
- la mise en place d'un projet pilote volontaire en matière de réinstallation des réfugiés actuellement bloqués dans des pays tiers;
- la mise en place d'un nouveau programme de retour en vue d'assurer le retour rapide des migrants clandestins;
- le lancement de programmes régionaux de développement et de protection pour l'Afrique du Nord et la Corne de l'Afrique.

Dans sa résolution du 29 avril 2015⁸, le Parlement européen a appelé l'Union et les États membres à fournir les ressources nécessaires pour garantir que les obligations en matière de recherche et de sauvetage sont effectivement exécutées et, par conséquent, dûment financées; il a réaffirmé qu'il est nécessaire que l'Union européenne accentue le partage équitable de responsabilité et la solidarité envers les États membres qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile, aussi bien en valeur absolue que relative; et il a insisté sur la nécessité de fournir aux agences plus directement concernées les ressources nécessaires pour s'acquitter des obligations qui leur incombent.

⁷ EUCO 18/15 du 23.4.2015.

⁸ P8_TA-PROV(2015)0176 du 29.4.2015.

Les propositions contenues dans le présent projet de budget rectificatif (PBR) traduisent les orientations données par le Conseil européen et le Parlement européen, tout en prenant en considération l'approche stratégique de la Commission exposée dans l'agenda européen en matière de migration⁹:

- Réponses immédiates aux pressions migratoires:
 - renforcement de la présence en mer;
 - renforcement de l'échange d'informations pour lutter contre le trafic de migrants;
 - mobilisation des agences et des ressources de l'UE;
 - mise en place d'une réaction européenne en cas d'afflux massifs de migrants;
 - instauration d'un mécanisme de réinstallation;
 - intervention en amont dans les pays tiers.
- Quatre piliers pour une meilleure gestion des migrations:
 - une politique commune solide en matière d'asile;
 - lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains et prévention de la migration irrégulière;
 - garantie de la sécurité des frontières extérieures et préservation des vies;
 - une nouvelle politique de migration légale.
- Perspectives: approfondissement de la coopération européenne dans le domaine des migrations:
 - application intégrale du régime d'asile européen commun;
 - responsabilité partagée en matière de gestion des frontières;
 - nouveau modèle de migration légale.

2.2 Mesures proposées pour un renforcement en 2015

Les mesures proposées pour un renforcement en 2015 par l'intermédiaire du présent budget rectificatif sont les suivantes:

1. La Commission propose d'augmenter en 2015 la contribution de l'Union à Frontex d'un montant supplémentaire de 26,8 millions d'EUR tant en crédits d'engagement qu'en crédits de paiement. L'objectif est de multiplier par trois le financement en faveur des opérations conjointes Triton et Poséidon au cours des sept derniers mois de 2015 et de couvrir les dépenses liées aux emplois supplémentaires demandés en 2015 pour Frontex (voir ci-après). Le renforcement de Triton et de Poséidon sera fondé sur l'intensification de la surveillance aérienne et maritime dans une zone géographique élargie afin de correspondre à la couverture de l'opération «Mare Nostrum», conformément aux conclusions du Conseil européen. Frontex déploiera un plus grand nombre de navires et d'avions, en s'appuyant sur les moyens fournis

⁹ COM(2015) 240 du 13.5.2015.

par les États membres, et actualisera l'état de la situation dans les zones opérationnelles afin d'améliorer les possibilités de recherche et de sauvetage.

2. Pour aider les États membres qui se trouvent en première ligne à accueillir un plus grand nombre de migrants, la Commission propose de renforcer le Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF) et le Fonds pour la sécurité intérieure (FSI):
 - a. Concernant l'AMIF (poste 18 03 01 01), un montant supplémentaire de 57,0 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 45,6 millions d'EUR en crédits de paiement est demandé pour 2015. Ce montant permettra de doubler l'aide d'urgence fournie par la Commission pour aider les États membres situés en première ligne à accueillir le nombre accru de migrants qui se présentent/sont secourus à la suite des opérations Triton et Poséidon renforcées, lors de l'ensemble des étapes du processus qui suit la première arrivée et le filtrage des migrants (25 millions d'EUR), et de mettre en œuvre un programme de réinstallation à l'échelle de l'UE (25 millions d'EUR). Les programmes régionaux de développement et de protection pour l'Afrique du Nord et la Corne de l'Afrique seront eux aussi renforcés (7 millions d'EUR).
 - b. Pour ce qui est du FSI (poste 18 02 01 01), un montant supplémentaire de 5 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 4 millions d'EUR en crédits de paiement est demandé pour 2015. Il couvrira l'aide d'urgence pour les activités de surveillance menées dans le cadre de Triton et de Poséidon. Il permettra de renforcer les activités liées à l'accueil initial telles que l'identification, les premiers soins médicaux, l'achat d'équipement pour les contrôles aux frontières et le transport des migrants.
3. Un surcroît de travail étant à prévoir pour les trois agences de l'UE les plus directement concernées, la Commission propose que leurs effectifs fassent l'objet des hausses limitées suivantes:
 - a. Frontex: 16 postes supplémentaires pour prendre en charge le renforcement des opérations Triton et Poséidon, pour développer la coopération avec d'autres agences de l'UE en ce qui concerne le démantèlement des réseaux de passeurs et pour déployer de nouveaux agents de liaison auprès de pays tiers. Les dépenses supplémentaires correspondantes en 2015 sont estimées à 528 000 EUR.
 - b. Europol: 3 postes supplémentaires pour œuvrer au démantèlement des réseaux de passeurs et à la détection des contenus utilisés sur internet par les trafiquants afin d'attirer des migrants et des réfugiés et pour demander la suppression de ces contenus. Les dépenses supplémentaires correspondantes en 2015 sont estimées à 99 000 EUR.
 - c. Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO): 4 postes supplémentaires pour le démantèlement des réseaux de passeurs et pour le déploiement d'équipes supplémentaires chargées du traitement conjoint des demandes d'asile dans les États membres situés en première ligne. Les dépenses supplémentaires correspondantes en 2015 sont estimées à 132 000 EUR.

2.3 Financement proposé pour les mesures en matière de migration

Globalement, le renforcement en crédits d'engagement destinés à financer les mesures décrites ci-dessus s'élève au total à 89,0 millions d'EUR. S'agissant des crédits de paiement, un montant de 76,6 millions d'EUR est nécessaire pour couvrir le préfinancement (à hauteur de 80 %) des actions supplémentaires relevant de l'AMIF et du FSI et pour permettre à Frontex de poursuivre le cofinancement de Triton.

La Commission a soigneusement examiné les possibilités de redéploiement de crédits au sein du budget 2015, tant pour les engagements que pour les paiements. Par conséquent, dans le chapitre 18 02 (Sécurité intérieure), la Commission a mis en évidence des recettes affectées internes découlant de la récupération de montants se rapportant à la clôture de dossiers anciens relevant du Fonds pour les frontières extérieures¹⁰, pour des montants de 13,2 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 7,0 millions d'EUR en crédits de paiement. Ces montants sont proposés pour apporter un financement supplémentaire immédiat à Frontex, dans le cadre du renforcement global demandé par la voie du présent projet de budget rectificatif pour l'agence (26,8 millions d'EUR).

C'est pourquoi la Commission propose un complément de 75,8 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 69,7 millions d'EUR en crédits de paiement, afin de procurer les crédits supplémentaires à autoriser dans le budget 2015 pour financer ces mesures en matière de migration. Ces renforcements sont répartis comme suit sur cinq lignes budgétaires:

Ligne budgétaire	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
18 02 01 01	Appuyer la gestion des frontières et soutenir une politique commune des visas pour faciliter les voyages effectués de façon légitime	5 000 000	4 000 000
18 02 03	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex)	13 541 000	19 821 000
18 02 04	Office européen de police (Europol)	99 000	99 000
18 03 01 01	Renforcer et développer le régime d'asile européen commun et approfondir la solidarité et le partage des responsabilités entre les États membres	57 000 000	45 600 000
18 03 02	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	132 000	132 000
Total		75 772 000	69 652 000

2.4 Redéploiement de crédits de paiement issus de Galileo

Outre le redéploiement au sein du chapitre 18 02, tel qu'exposé dans la section 2.3 ci-dessus, la Commission a trouvé une autre source de redéploiement, à savoir des crédits de paiement issus du programme Galileo, permettant de couvrir le restant des 69,7 millions d'EUR en crédits de paiement, ce qui laisse inchangé le montant global des crédits de paiement inscrits dans le budget 2015.

Contrairement à d'autres programmes de dépenses qui sont mis en œuvre au moyen de subventions, Galileo se caractérise par le fait que la Commission est responsable de la construction et de l'exploitation de l'infrastructure spatiale. Comme dans tout grand projet d'infrastructure, et en particulier dans le domaine spatial, les risques peuvent se concrétiser à tout moment, comme l'ont montré plusieurs exemples dans le monde. Galileo n'échappe pas à cette règle: le constructeur des satellites (OHB) a enregistré des retards, et une anomalie s'est produite lors du lancement de satellites en août 2014. Ces aspects ont fait l'objet de mesures d'atténuation et, à présent, les programmes sont à nouveau bien engagés.

Aux termes des conventions de délégation avec l'Agence spatiale européenne (ESA) et l'Agence du GNSS européen (GSA), la Commission effectue dans le courant de l'année deux paiements, qui reposent sur des prévisions détaillées sur les échéances que leurs sous-traitants doivent respecter et couvrent les besoins financiers de l'ESA et de la GSA pour les six prochains mois. Dans ce contexte, leurs besoins sont directement liés à l'évolution des différents contrats et, compte tenu du caractère

¹⁰ Conformément à la décision n° 574/2007/CE portant création du Fonds pour les frontières extérieures pour la période 2007-2013, sur la base des informations reçues des États membres, à la clôture de leurs programmes annuels, la Commission arrête le montant des dépenses reconnues à charge du Fonds et récupère le solde résultant de la différence entre les dépenses définitivement reconnues et les montants déjà versés aux États membres.

déterminant de ces derniers, tout retard dans l'exécution d'un contrat signé ou dans la procédure de signature d'un nouveau contrat peut faire varier fortement le montant des fonds demandés.

Conformément au principe de bonne gestion financière, la Commission tient compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre et adapte en conséquence les paiements en faveur de l'ESA et de la GSA. La décision concernant le prochain lot («lot 3») de satellites est subordonnée aux résultats des derniers tests concernant les satellites FOC (*Full Operational Capacity*) lancés en août 2014. Selon les dernières prévisions disponibles pour le marché relatif au troisième lot de satellites, la signature du contrat, initialement prévue pour 2015, est désormais programmée pour le deuxième trimestre de 2016. Par conséquent, une partie des crédits de paiement budgétisés en 2015 ne sera pas utilisée. La Commission propose de redéployer un montant de 69,7 millions d'EUR en crédits de paiement pour combler les besoins supplémentaires mis en lumière aux sections 2.2 et 2.3 ci-dessus.

3. TABLEAU RECAPITULATIF PAR RUBRIQUE DU CFP

Rubrique	Budget 2015 (y compris BR 1 et PBR 1, 3 et 4/2015)		Projet de budget rectificatif 5/2015		Budget 2015 (y compris BR 1 et PBR 1, 3, 4 et 5/2015)	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP
1. Croissance intelligente et inclusive	77 954 679 684	66 922 960 910		- 69 652 000	77 954 679 684	66 853 308 910
<i>dont part relevant de l'instrument de flexibilité</i>	83 285 595				83 285 595	
<i>Plafond</i>	77 986 000 000				77 986 000 000	
<i>Marge</i>	114 605 911				114 605 911	
1a Compétitivité pour la croissance et l'emploi	17 551 688 425	15 798 230 894		- 69 652 000	17 551 688 425	15 728 578 894
<i>Plafond</i>	17 666 000 000				17 666 000 000	
<i>Marge</i>	114 311 575				114 311 575	
1b Cohésion économique, sociale et territoriale	60 402 991 259	51 124 730 016			60 402 991 259	51 124 730 016
<i>dont part relevant de l'instrument de flexibilité</i>	83 285 595				83 285 595	
<i>Plafond</i>	60 320 000 000				60 320 000 000	
<i>Marge</i>	294 336				294 336	
2. Croissance durable: ressources naturelles	63 901 960 185	55 998 594 804			63 901 960 185	55 998 594 804
<i>Plafond</i>	64 692 000 000				64 692 000 000	
<i>Marge</i>	790 039 815				790 039 815	
dont: Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) — dépenses relatives au marché et paiements directs	43 455 780 762	43 447 624 585			43 455 780 762	43 447 624 585
<i>Sous-plafond</i>	44 313 000 000				44 313 000 000	
<i>Transfert net entre le FEAGA et le Feader</i>	123 215 000				123 215 000	
<i>Marge</i>	734 004 238				734 004 238	
3. Sécurité et citoyenneté	2 357 076 847	1 859 513 795	75 772 000	69 652 000	2 432 848 847	1 929 165 795
<i>Plafond</i>	2 456 000 000				2 456 000 000	
<i>Marge</i>	98 923 153				23 151 153	
4. L'Europe dans le monde	8 410 899 029	7 422 489 907			8 410 899 029	7 422 489 907
<i>Plafond</i>	8 749 000 000				8 749 000 000	
<i>Marge</i>	338 100 971				338 100 971	
5. Administration	8 660 469 063	8 658 756 179			8 660 469 063	8 658 756 179
<i>Plafond</i>	9 076 000 000				9 076 000 000	
<i>Marge</i>	415 530 937				415 530 937	
dont: dépenses administratives des institutions	6 941 188 663	6 939 475 779			6 941 188 663	6 939 475 779
<i>Sous-plafond</i>	7 056 000 000				7 056 000 000	
<i>Marge</i>	114 811 337				114 811 337	
6. Compensations						
<i>Plafond</i>						
<i>Marge</i>						
Total	161 285 084 808	140 862 315 595	75 772 000		161 360 856 808	140 862 315 595
<i>dont part relevant de l'instrument de flexibilité</i>	83 285 595	11 315 595			83 285 595	11 315 595
<i>Plafond</i>	162 959 000 000	141 901 000 000			162 959 000 000	141 901 000 000
<i>Marge</i>	1 757 200 787	1 050 000 000			1 681 428 787	1 050 000 000
Autres instruments spéciaux	581 870 850	418 230 818			581 870 850	418 230 818
Total général	161 866 955 658	141 280 546 413	75 772 000		161 942 727 658	141 280 546 413